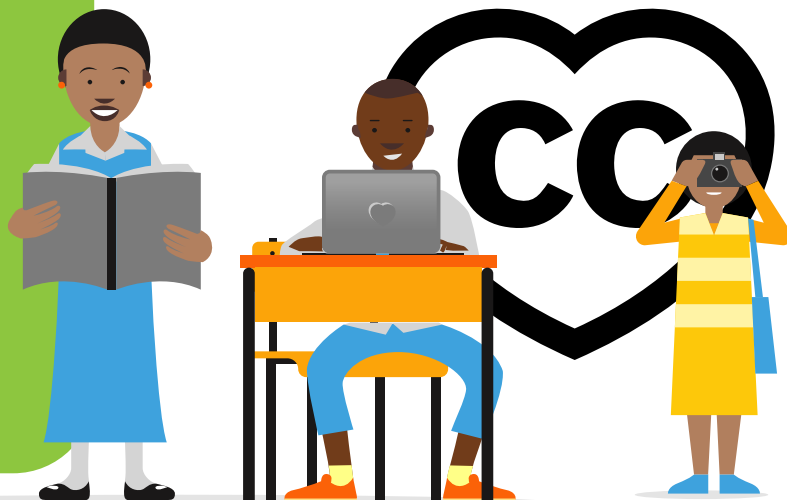


Bonnes pratiques d'attribution de contenu publié sous licence Creative Commons



Lorsque tu ré-utilises un contenu produit par autrui et publié sous licence Creative Commons (par exemple une photo), tu dois indiquer des informations permettant par exemple de savoir qui est l'auteur, comment il souhaite que son œuvre soit décrite, d'où vient le contenu, et quelles permissions d'usage ont été accordées via la licence choisie par l'auteur.

On appelle l'ajout de toutes ces informations... l'attribution. L'attribution est utile... et c'est une obligation légale !

Ceci dit, les licences Creative Commons ont des exigences d'attribution flexibles, donc il n'y a pas nécessairement de façon idéale et parfaite de fournir une attribution. La bonne méthode pour donner une attribution dépendra du type d'œuvre, de la réutilisation, des informations connues.... on fait au mieux avec les informations dont on dispose. Une bonne façon de se souvenir de tous les éléments à fournir dans une attribution est la méthode TASL (Titre, Auteur, Source, Licence).

La méthode T.A.S.L

T Le titre

Titre de l'œuvre
(si disponible)

S La source



Source de l'œuvre (site web, musée, catalogue...)

- Idéalement : lien url vers l'endroit où l'œuvre est originellement hébergée.

A L'auteur



Nom (ou pseudonyme) de l'auteur (ou des auteurs) obligatoire

- Idéalement : ajouter le lien url vers le profil de l'auteur
- Parfois l'auteur ne souhaite pas que son nom soit mentionné
- Si le créateur souhaite que d'autres parties prenantes soient mentionnées parmi les auteurs (entreprise, université etc.), les ajouter.

L La licence



Nom entier ou nom symbolique de la licence Creative Commons

- Idéalement : lien url vers le texte de la licence sur le site de Creative Commons
- En option, ajouter le bouton de la licence.

Exemple de phrase d'attribution



Jeunes filles à Busua, par Adam Jones. Flickr sous licence CC BY 2.0

Le titre L'auteur La source La licence



1. Si d'autres informations importantes sont fournies par l'auteur, vous devez les conserver (par ex. une exclusion de garantie).
2. Si vous avez modifié l'œuvre (extrait, recadrage etc.), vous devez le mentionner.
3. Si l'œuvre est dérivée d'une autre œuvre, cette dernière doit aussi être pleinement créditée.

